



# COMMISSION DU CONSENTEMENT ET DE LA CAPACITÉ

PLAN D'ACTIVITÉS  
2018 - 2021

## Table des matières

Résumé.....	2
Mission et mandat.....	6
Mesures du rendement.....	9
Orientation stratégique et objectifs de rendement.....	10
Budget financier et dotation en personnel.....	14
Charge de travail.....	18
Membres de la Commission du consentement et de la capacité.....	20

## Résumé

La Commission du consentement et de la capacité est un organisme d'arbitrage indépendant mis sur pied en vertu de la *Loi sur le consentement aux soins de santé*; sa compétence est établie par cette loi. Elle rend ses décisions en vertu de la *Loi sur la santé mentale*, de la *Loi sur la prise de décisions au nom d'autrui*, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé* et de la *Loi sur le dépistage obligatoire par test sanguin*.

Au 31 décembre 2017, la Commission comptait 160 membres. Outre le président à temps plein et deux vice-présidents à temps plein, la Commission compte des membres à temps partiel dont 9 vice-présidents, 47 avocats, 45 psychiatres, 5 médecins, 3 infirmiers de catégorie spécialisée et 48 membres du public. Les membres de la Commission sont nommés par décret pour un mandat d'un à cinq ans. Un personnel de 15 fonctionnaires apporte son soutien au travail de la Commission et à celui de ses membres. Les membres du personnel, dont les employés administratifs, les responsables du calendrier et le personnel juridique, sont chargés d'établir l'horaire des audiences, de préparer les dossiers des appels, de gérer les dossiers papier ainsi que les paiements et le traitement des transactions financières, de fournir un soutien au président, de coordonner les recommandations et les nominations des membres, d'organiser la formation du personnel et des membres, d'assurer les communications avec les parties prenantes, de répondre aux demandes de renseignements du public, de fournir un soutien aux comités, de mettre en œuvre le processus de planification stratégique, de fournir des conseils juridiques au président et à la Commission et de surveiller et d'assurer la conformité aux dispositions législatives et aux directives et politiques du gouvernement.

En sa qualité d'organisme quasi judiciaire, la Commission maintient des relations sans lien de dépendance avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, dont la Division des services directs et ministériels lui fournit des services administratifs. Son fonctionnement est soumis aux dispositions des lois dont relève sa compétence, de même qu'à un protocole d'entente conclu entre le président de la Commission, ainsi que le ministre de la Santé et des Soins de longue durée.

La Commission prend des décisions pouvant entraîner de graves conséquences pour les individus et la collectivité, comme la détention dans un établissement psychiatrique. La Commission se prononce sur des décisions pour lesquelles le système de santé et le système judiciaire assurent un traitement et la protection des droits individuels. En outre, la loi stipule que la Commission doit tenir une audience dans les sept (7) jours suivant la réception d'une requête. Elle tient ses audiences partout dans la province et en tout lieu (c.-à-d., hôpital, foyer de soins de longue durée, résidence privée, etc.), selon le besoin. La Commission doit rendre une décision dans la journée suivant la fin de l'audience et fournir les

motifs de sa décision, par écrit, dans les quatre (4) jours ouvrables suivant la réception d'une demande dans les 30 jours après la fin de l'audience.

Compte tenu de ces mesures du rendement, la Commission veille à ce que ces processus administratifs et opérationnels soient conformes à l'atteinte de ces buts, et que ses membres aient accès à des occasions continues d'éducation et de formation afin de conserver leur expertise dans cet environnement décisionnel hautement spécialisé.

Les priorités établies dans le plan d'activités de la Commission ont été élaborées après un examen minutieux et approfondi des forces et faiblesses de ses activités.

### **Points forts**

La Commission a systématiquement mis au rôle et tenu toutes les audiences dans les délais impartis par la loi (c.-à-d., dans les sept jours qui suivent la réception d'une requête), et les procédures sont tenues de manière équitable, professionnelle et courtoise.

Un système centralisé de préservation pour les membres de la Commission dans les régions de Toronto et du Sud-Ouest permet de veiller à la disponibilité des arbitres pour les audiences et contribue à la conformité des délais prévus par la loi.

La Commission dispose d'un rigoureux système de suivi permettant d'assurer que les membres soient conformes à l'exigence selon laquelle ils doivent fournir les motifs de décisions dans les quatre (4) jours ouvrables qui suivent la réception d'une requête.

La Commission tient des audiences par vidéoconférence, lorsque cela est possible, dans les cas où la présence d'un membre en personne est impossible, en cas d'intempéries ou dans les régions de la province où se posent des difficultés concernant le transport.

Le programme de formation et de recrutement de la Commission à l'intention des membres actuels ou nouvellement nommés comprend un processus concurrentiel fondé sur le mérite, une séance de formation pour les nouveaux membres, un programme de mentorat, une formation et un soutien supplémentaires sur des sujets d'intérêt pour différentes catégories de membres, des séances de formation annuelles et un programme d'évaluation du rendement. La formation approfondie offerte aux membres vise à assurer que la Commission est en mesure de compter sur des arbitres bien formés et qualifiés.

## **Défis**

À l'heure actuelle, le principal défi que la Commission doit relever se rapporte aux ressources humaines.

Le modèle de dotation de la Commission a très peu changé depuis le regroupement des activités régionales en 2003 au sein d'un seul bureau centralisé, tandis que la charge de travail a augmenté d'environ 111 %, tout en devenant de plus en plus complexe. Les effectifs actuels en ressources humaines ne suffisent pas à gérer la charge de travail sans cesse croissante, ce qui crée une pression considérable sur les membres du personnel de tous les secteurs. Par conséquent, la Commission a de la difficulté non seulement à remplir son mandat à moyen et à long terme de façon cohérente, mais aussi à recruter efficacement et à maintenir en poste un personnel talentueux et engagé, à assurer la santé et le bien-être de tous et à assurer la mise en œuvre d'une planification adéquate de la relève.

Des défis similaires se posent en ce qui concerne la composition de la Commission. Au fil de l'évolution de la composition de la Commission, les disponibilités individuelles pour les audiences ont généralement diminué. Cette réalité est largement due au départ de membres en poste depuis de très longues années, qui avaient beaucoup de temps à consacrer à la Commission, ainsi qu'à l'arrivée de nouveaux membres, qui ont des carrières actives et un emploi du temps bien rempli. Ce problème est amplifié par les pressions dues à l'augmentation de la charge de travail et les modifications législatives qui élargissent la compétence de la Commission et soulignent la nécessité d'une gestion efficace et efficiente des audiences. Les modifications environnementales qui facilitent l'examen et l'appel des décisions de la Commission ont conduit à une forte augmentation du nombre de demandes des motifs de décisions ces dernières années, ajoutant une pression accrue sur les membres avocats chargés de rédiger les motifs dans un délai très court, ce qui réduit leurs disponibilités. Ces circonstances contribuent à un cycle de disponibilité décroissante qui s'installe peu à peu. Ainsi, les calendriers des audiences deviennent plus exigeants, les membres sont moins aptes ou disposés à participer, ce qui oblige ceux qui restent à travailler davantage. Dans ce contexte, la capacité de la Commission à remplir efficacement son mandat est menacée. La Commission a également été considérablement touchée par la limite de 10 ans au mandat des membres, laquelle a entraîné la perte de nombreux membres expérimentés.

## **Progrès**

La Commission continue de recruter, de manière active, des membres dans le cadre d'un processus concurrentiel fondé sur le mérite et assure l'encadrement

et la formation des membres actuels ou nouvellement nommés grâce à une méthode faisant appel aux pairs.

La Commission maintient ses efforts concernant la formation de ses membres grâce au perfectionnement professionnel continu. La Commission est aussi déterminée à collaborer avec les intervenants en mettant en œuvre des discussions avec les comités d'intervenants et un programme d'information publique.

La Commission a adopté un processus d'amélioration continue de ses activités liées aux audiences. En consultation avec les parties prenantes, les membres et le personnel, la Commission passe en revue et modifie régulièrement ses procédures et pratiques afin de relever les défis et d'offrir des audiences équitables, efficaces et efficientes.

Ces efforts continus reflètent l'objectif de la Commission d'offrir un excellent service aux parties prenantes internes et externes.

# Mission et mandat

## Mission

La tenue d'audiences en temps opportun à la fois équitables, efficaces et respectueuses, qui font la juste part entre les questions juridiques et les questions médicales, tout en protégeant les droits de la personne et en veillant à la sécurité de la collectivité.

## Mandat

La Commission est un tribunal administratif indépendant dont le mandat consiste à trancher les différends concernant la capacité, le consentement, l'internement civil, la prise de décisions au nom d'autrui, la divulgation de renseignements médicaux personnels et le dépistage obligatoire par test sanguin.

## Territoire

La Commission a pour responsabilité de tenir des audiences et, de la façon la moins restrictive, la moins coûteuse et la moins intrusive possible, de rendre des décisions qui :

- 1) assurent la sécurité de la personne,
- 2) veillent à la sécurité de la communauté,
- 3) protègent la dignité et l'autonomie de la personne,
- 4) préservent le droit de la personne à obtenir un traitement lorsqu'elle en a besoin.

La Commission peut tenir des audiences pour entendre des requêtes en vertu des lois ci-dessous :

### Loi sur le consentement aux soins de santé

- Révision de la capacité de consentir à un traitement, du besoin d'être admis dans un établissement de soins ou du besoin de services d'aide personnelle.
- Examen de la nomination d'un représentant pour prendre des décisions pour une personne incapable en ce qui concerne un traitement, l'admission dans un établissement de soins ou le besoin de services d'aide personnelle.

- Communication de directives au sujet du traitement, de l'admission dans un établissement de soins et de services d'aide personnelle;
- Examen d'une demande d'un décideur au nom d'autrui pour obtenir une autorité de ne pas se conformer aux désirs d'une personne;
- Révision d'une décision de consentir à une admission dans un hôpital, un établissement psychiatrique ou un autre établissement de santé pour recevoir un traitement.
- Examen de l'observation des règlements de la prise de décisions au nom d'autrui d'une personne nommée à cette fin.
- Examen d'une demande pour modifier ou annuler la nomination d'un représentant.

#### Loi sur la santé mentale

- Révision du statut d'un malade en cure obligatoire qui fait l'objet d'un certificat d'admission, de renouvellement ou de maintien en cure obligatoire.
- Examen d'une demande visant à ordonner, modifier ou annuler une condition particulière touchant un malade en cure obligatoire.
- Révision d'une constatation qu'une personne est incapable de gérer ses biens.
- Révision du fait qu'un enfant (de 12 à 15 ans) a besoin d'être mis en observation, de recevoir des soins et de suivre un traitement dans un établissement psychiatrique.
- Révision d'une ordonnance de traitement en milieu communautaire.

#### Loi sur la prise de décisions au nom d'autrui

- Révision d'une constatation qu'une personne est incapable de gérer ses biens.

#### Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé

- Révision d'une constatation d'incapacité de consentir à la collecte, à l'utilisation ou à la divulgation de renseignements personnels sur la santé.

- Révision en vue de déterminer si un mandataire spécial s'est conformé aux règles relatives à la prise de décisions au nom d'autrui.
- Prise en compte de la nomination d'un représentant pour une personne incapable de consentir à la collecte, à l'utilisation ou à la divulgation de renseignements personnels sur la santé.

#### Loi sur le dépistage obligatoire par test sanguin

- Si une personne a été au contact d'un liquide organique d'une autre personne, elle peut demander au médecin hygiéniste qu'un échantillon du sang de l'autre personne soit testé pour le VIH, l'hépatite B et l'hépatite C.
- Si le médecin hygiéniste ne peut obtenir un échantillon de sang volontaire ou ne peut localiser la personne, il doit adresser la requête à la Commission.
- La Commission évalue l'obligation pour le particulier de fournir un échantillon de sang.

En 2016-2017, 92,5 % des requêtes soumises à la Commission concernaient une révision, en vertu de la *Loi sur la santé mentale*, du statut d'un malade en cure obligatoire dans un établissement psychiatrique ou des critères menant à une ordonnance de traitement en milieu communautaire, ou encore une révision, en vertu de la *Loi sur le consentement aux soins de santé*, de la capacité d'une personne à accepter ou refuser un traitement.

#### Nouvelles compétences légales

La Commission se verra accorder de nouveaux pouvoirs relativement à trois lois, qui devraient entrer en vigueur en 2018 ou 2019. Ces nouveaux pouvoirs augmenteront la charge de travail et la complexité du travail de la Commission.

- *Loi sur les foyers de soins de longue durée* – compétence d'examiner les questions relatives au confinement
- *Loi sur les maisons de retraite* – compétence d'examiner les questions relatives au confinement
- *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille* – compétence d'examiner les questions relatives à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de renseignements personnels

## Mesures du rendement

Les mesures du rendement de la Commission concernant la planification des audiences, la communication des décisions et des motifs, par écrit, sont établies à l'article 75 de la *Loi sur le consentement aux soins de santé* et s'énoncent comme suit :

1. L'audience commence dans les sept jours (7) qui suivent le jour où la Commission reçoit la requête, à moins que les parties ne consentent à un ajournement.
2. La Commission rend sa décision et en fournit une copie à chaque partie ou à la personne qui la représentait dans la journée qui suit le jour où l'audience prend fin.
3. Si, dans les trente (30) jours qui suivent le jour où l'audience prend fin, la Commission reçoit, de l'une ou l'autre des parties, une demande des motifs de la décision, elle fait ce qui suit dans les quatre (4) jours ouvrables qui suivent le jour de réception de la demande :
  - a) elle motive sa décision par écrit;
  - b) elle fournit une copie de l'énoncé des motifs à chaque personne qui a reçu une copie de la décision.

La Commission a mis en place un programme d'évaluation du rendement de ses membres. Le programme permet d'évaluer le rendement de chacun des membres au cours de leur nomination par décret au moyen d'un ensemble de normes de rendement objectives.

### Obligations législatives

La Commission s'acquitte de ses responsabilités aux termes de loi en veillant à :

- établir le calendrier des audiences dans les délais prévus;
- formuler des décisions et des motifs dans les délais prévus;
- trancher le plus rapidement possible et de façon uniforme les questions qui lui sont soumises;

- formuler des motifs bien clairs;
- créer une atmosphère de respect pour le processus décisionnel, les parties et le public.

## **Orientation stratégique et objectifs de rendement**

### **Objectifs stratégiques**

La Commission a établi les cibles stratégiques et objectifs de rendement suivants pour la période de trois ans, afin d'assurer qu'elle mène à bien son mandat et sa mission prescrits par la loi. La Commission veillera à ce qui suit :

- Appuyer ses audiences par des processus administratifs et opérationnels efficaces.
- Tenir ses audiences de manière équitable et transparente dans une atmosphère de respect et de dignité pour toutes parties.
- Offrir des communications internes et externes claires, notamment en offrant de l'information précise et utile sur le site Web accessible au public, en ayant une discussion productive et collaborative avec nos parties prenantes, et en offrant des activités de formation pertinentes, opportunes et efficaces à l'intention des parties prenantes, des membres et du personnel.
- Compter sur des membres compétents de la Commission, dès le processus de recrutement, en assurant des programmes de formation et de mentorat et en poursuivant avec une formation continue et complète ainsi que des documents d'appui.
- Perfectionner les compétences de l'équipe de direction pour appuyer les initiatives du président ayant trait à l'excellence dans les pratiques d'arbitrage.

### **Initiatives et stratégies prioritaires**

La Commission a élaboré les initiatives et stratégies décrites ci-dessous afin de favoriser l'atteinte de ses objectifs stratégiques.

## Planification opérationnelle

1. Examiner les ressources et les processus opérationnels des membres en vue d'optimiser l'efficacité, leur garantissant un processus équitable dans un climat de restriction fiscal, puis cerner et mettre en œuvre des solutions.

## Recrutement, formation et assurance continue de la qualité des membres

1. Améliorer le recrutement, la nomination et la formation pour les nouvelles catégories de membres médicaux.
2. Continuer à appliquer des plans de recrutement rigoureux visant les membres de toutes les catégories et régions de la province.
3. Continuer à mettre au point, à offrir et à appuyer des programmes de formation et de mentorat pour les nouveaux membres.
4. Améliorer les évaluations de rendement des membres en consolidant la méthode employée à cette fin et fournir des recommandations pour les membres concernés.
5. Élaborer et mettre en œuvre une formation pour les membres portant spécifiquement sur les modifications législatives.
6. Continuer à offrir des programmes de formation à tous les membres afin de renforcer et d'améliorer leur rôle à titre de membres de la Commission, et promouvoir des audiences efficaces et efficientes.
7. Mettre en œuvre un meilleur horaire pour les membres dans le but d'alléger le nombre d'audiences quotidiennes et hebdomadaires afin de rehausser la satisfaction et l'engagement des membres et de maximiser la qualité des audiences et des motifs par écrit.
8. Former une équipe de direction composée de membres importants qui comprend des vice-présidents à temps plein, pour diriger des projets comme le recrutement et la formation des membres, la formation continue, les réunions de tous les intéressés sur les demandes et les audiences, la sensibilisation des parties prenantes et le soutien régional.

## Législation

1. Examiner et réviser les *Règles de pratique* ou les Politiques de la Commission afin de veiller à les garder à jour.
2. Veiller à ce que la Commission soit conforme aux exigences relatives à la gouvernance, à la responsabilisation et aux nominations en vertu de la *Loi sur la responsabilisation et la gouvernance des tribunaux décisionnels et les nominations à ces tribunaux*.

Élaborer, offrir et mettre en œuvre des politiques et des procédures opérationnelles en réponse aux modifications de la *Loi sur les foyers de soins de longue durée*, la *Loi sur les maisons de retraite* et la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*.

## Activités, administration et établissement du calendrier

1. Continuer de développer des relations de travail positives avec les hôpitaux et les établissements de l'ensemble de la province afin de favoriser l'établissement efficace du calendrier des audiences.
2. Continuer de concevoir et de mettre en œuvre des améliorations aux processus et procédures de la Commission afin d'assurer l'établissement efficace du calendrier des audiences, en tenant compte des commentaires des membres et des parties prenantes afin de veiller à ce que la Commission remplisse son mandat efficacement malgré l'augmentation constante de la charge de travail.
3. Continuer de chercher des possibilités d'améliorer le système de gestion des cas afin de maximiser l'aptitude de la Commission à gérer et analyser la charge de travail et à préparer des rapports à ce sujet.
4. Continuer d'utiliser les technologies de vidéoconférence et d'explorer les occasions de tirer profit des technologies pour plateformes mobiles.
5. Continuer d'élaborer des initiatives vertes afin de contribuer à la réduction du gaspillage et de tirer parti des technologies électroniques et sans papier.
6. Continuer de mettre en œuvre des améliorations aux calendriers des audiences et à l'échéancier concernant la réception et l'examen des documents afin de maximiser l'efficacité et l'efficience des audiences.

7. Continuer à prévoir des séances d'observation d'audiences et d'appels pour le personnel afin de leur permettre d'accroître leur compréhension et leur appréciation de l'ensemble du processus d'audience et des personnes vulnérables servies par la Commission.
8. Continuer d'offrir au personnel des possibilités de formation mettant l'accent sur la capacité à comprendre et offrir un excellent service aux utilisateurs du système de santé mentale.
9. Chercher des occasions de dialogue avec le ministère au sujet des ressources en matière de dotation en personnel.
10. Chercher des occasions d'améliorer l'efficacité des opérations administratives.

### Parties prenantes

1. Établir et maintenir des relations positives permanentes avec les groupes d'intervenants afin d'aborder les questions d'intérêt commun.
2. Continuer de rencontrer des particuliers et des groupes parmi les parties prenantes afin de discuter des points à améliorer et de maintenir une relation productive et positive avec eux.
3. Offrir des programmes d'éducation publics aux groupes d'intervenants, au besoin, afin de promouvoir des audiences équitables, efficaces et efficaces.

# Budget financier et dotation en personnel

## Allocations et dépenses antérieures

La Commission reçoit son allocation budgétaire annuelle par le programme d'administration (crédit 1401) de la Division des services ministériels du ministère.

<b>Exercice financier</b>	<b>Allocation*</b>	<b>Dépenses réelles*</b>
2009-2010	4 800 700 \$	5 621 418 \$
2010-2011	4 800 700 \$	5 382 517 \$
2011-2012	4 800 700 \$	5 827 941 \$
2012-2013	4 800 700 \$	5 791,301 \$
2013-2014	4 800 700 \$	6 415 552 \$
2014-2015	4 800 700 \$	6 134 121 \$
2015-2016	6 710 700 \$	6 535 918 \$
2016-2017	6 710 700 \$	7 820 746 \$

\*Dépenses totales, y compris l'hébergement.

Comme l'indique le tableau ci-dessus, l'allocation budgétaire offerte à la Commission a été depuis toujours stable et généralement inférieure aux dépenses réelles nécessaires pour s'acquitter de son mandat prévu par la loi.

L'augmentation constante de la charge de travail et la hausse générale des salaires et indemnités ont entraîné une pression accrue sur la Commission au niveau de son budget annuel. La Commission a un contrôle limité sur ces facteurs de coûts.

Les dépenses réelles continuent d'augmenter, mais la hausse de la charge de travail est encore plus rapide. Au cours des 10 dernières années, les dépenses réelles ont augmenté de 41 %; cependant, le nombre de requêtes soumises à la Commission a augmenté de 74 % et celui des audiences, de 116 %.

À compter de l'exercice 2015-2016, la Commission a reçu une allocation accrue. Elle s'élevait à 6 710 700 \$, soit une augmentation de 40 % par rapport aux exercices précédents, et était supérieure aux dépenses réelles de tout exercice antérieur. La totalité de l'augmentation figurait au poste Autres dépenses de fonctionnement directes et aucun montant n'était prévu au chapitre des salaires et traitements, où un déficit antérieur persistait.

Pour 2017-2018, le ministère a établi l'objectif de réduction à 5 % pour abaisser l'allocation à 6 421 600 \$. De plus, en 2017-2018, des augmentations salariales ont été appliquées dans tous les groupes d'employés, ainsi que pour les

nouveaux membres. D'autres augmentations sont prévues au cours des prochaines années.

La Commission réévalue continuellement tous les aspects de son fonctionnement afin d'améliorer le rendement administratif et de mettre en place des stratégies de réduction ou de prévention des coûts, le cas échéant. La Commission est déterminée à travailler avec le ministère afin d'assurer la reddition de comptes, la transparence et la conformité concernant toutes les questions financières.

### Dépenses de fonctionnement prévues\*

Le tableau ci-dessous présente, en s'appuyant sur des estimations trimestrielles du T3 de l'exercice 2017-2018, une augmentation des dépenses de fonctionnement au cours des trois prochains exercices financiers en raison d'un élargissement des compétences, d'une augmentation prévue de la charge de travail et de la gestion de celle-ci, ainsi que d'une augmentation prévue des salaires. Remarque : ce sont des estimations générales qui peuvent être modifiées selon le nombre annuel de dossiers traités et les tendances salariales.

Exercice financier	2017-2018 (prévisions)	2018-2019	2019-2020	2020-2021
<b>Salaire et traitements</b>	1 194 650 \$	1 254 383 \$	1 317 102 \$	1 382 957 \$
<b>Avantages sociaux</b>	157 923 \$	165 819 \$	174 110 \$	182 816 \$
<b>Transports et communications</b>	439 351 \$	461 319 \$	484 384 \$	508 604 \$
<b>Services</b>	6 857 765 \$	7 680 697 \$	8 448 766 \$	9 293 643 \$
<b>Fournitures et matériel</b>	20 365 \$	20 874 \$	21 396 \$	21 931 \$
<b>Total des dépenses prévues de la Commission</b>	<b>8 670 054 \$</b>	<b>9 583 091 \$</b>	<b>10 445 759 \$</b>	<b>11 389 950 \$</b>

\* Les montants proposés n'incluent pas le coût du logement, qui est fixe et n'est pas administré ou contrôlé par la Commission.

## **Dotation en personnel**

Le personnel de la Commission appartient à la fonction publique de l'Ontario. La Commission dispose de 14 postes, dont deux postes de direction et 12 postes représentés par des agents de négociation collective. La Commission a toujours fait l'objet d'une pression importante sur les salaires et les indemnités, car le plein financement n'a pas été attribué à tous les postes aux taux actuels. Même si cela représente une pression financière pour la Commission, il est essentiel de continuer à pourvoir ces postes afin que la Commission puisse remplir son mandat.

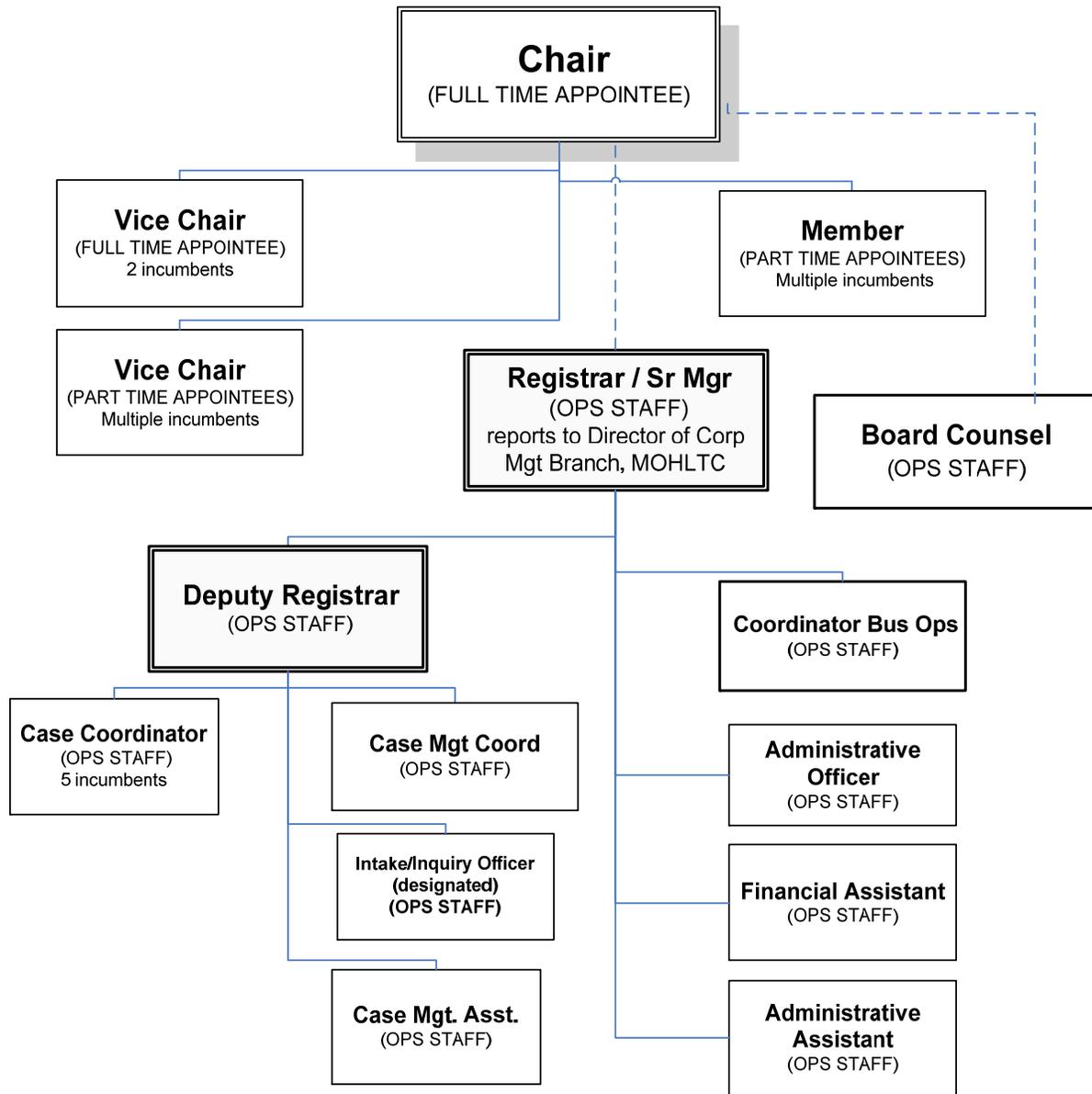
La Commission compte également un président à temps plein et deux vice-présidents à temps plein, qui sont nommés par décret, et un avocat à temps plein, qui est aussi agent de négociation collective et fonctionnaire du ministère du Procureur général.

La direction de la Commission se compose de deux postes de direction ETP : un registrateur et chef de service et un registrateur adjoint.

L'unité administrative se compose de quatre postes ETP représentés : un coordonnateur des activités opérationnelles, un agent administratif, un adjoint des finances et un adjoint administratif.

L'unité de la planification se compose de huit postes ETP représentés : un coordonnateur de la gestion des cas, cinq coordonnateurs de cas, un adjoint à la gestion de cas et un agent désigné bilingue des renseignements et de la réception des demandes.

# Organigramme



# Charge de travail

## Charge de travail

Les requêtes présentées à la Commission, et donc les audiences convoquées par elle, dépendent entièrement de facteurs externes qui sont indépendants de sa volonté. Le mandat de la Commission, conjugué aux exigences prévues par la loi, exige qu'elle accepte toutes les requêtes qu'elle reçoit et qu'elle convoque des audiences dans les sept jours ouvrables aux termes des exigences prévues par la loi, indépendamment de sa charge de travail. Au cours des huit dernières années, le nombre de requêtes reçues et d'audiences tenues a augmenté considérablement, soit de 53 % et de 73 % respectivement. Même si l'augmentation annuelle varie d'année en année, la tendance générale reste toujours globalement à la hausse, avec des pourcentages annuels atteignant jusqu'à 11 % pour les requêtes et 14 % pour les audiences.

Depuis que les activités régionales de la Commission ont été regroupées et centralisées en 2002-2003, les requêtes ont augmenté de 111 % et les audiences de 129 %. Même si l'augmentation annuelle varie d'année en année, la tendance générale se maintient à la hausse, les taux annuels atteignant quelque 11 % pour les requêtes et 14 % pour les audiences.

	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011	2011- 2012	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017
<b>Requêtes</b>	4476	4504	4705	5091	5215	5794	5962	6615	6834	7209	7770
<b>Augmentation</b>		1 %	4 %	8 %	2 %	11 %	3 %	11 %	3 %	5 %	8 %
<b>Audiences</b>	2071	2104	2282	2390	2456	2794	3090	3418	3586	3964	4474
<b>Augmentation</b>		2 %	8 %	5 %	3 %	14 %	11 %	11 %	5 %	11 %	13 %

À la fin du T3 2017-2018, la Commission prévoit une augmentation d'environ 5 % des requêtes en 2017-2018, comparativement à 2016-2017

La majorité des requêtes présentées à la Commission sont de trois types : en 2016-2017, 46 % d'entre elles visaient la révision du statut d'un malade en cure obligatoire, 27 % concernaient la révision d'une constatation d'incapacité à consentir à un traitement, à une admission ou à une aide personnelle, et 21 % concernaient la révision d'ordonnances de traitement en milieu communautaire. Ces chiffres sont conformes à ceux des années précédentes, et ne devraient pas varier grandement à l'avenir. Il convient de souligner que les audiences concernant le statut d'un malade en cure obligatoire ou une ordonnance de traitement en milieu communautaire nécessitent un comité de trois à cinq membres, dont un avocat, un médecin et un membre du public, alors que les

audiences portant sur la capacité ne requièrent qu'un seul membre avocat principal.

Les requêtes présentées par des professionnels de la santé en vue de réviser la conformité aux règles relatives à la prise de décision pour autrui sont demeurées faibles au cours des 10 dernières années. Elles représentent moins de 0,5 % des requêtes présentées à la Commission.

# Membres de la Commission du consentement et de la capacité

En date du 31 décembre 2017

	Prénom	Nom	Date de la première nomination	Date d'expiration du décret actuel
<b>Présidente</b>				
M <sup>me</sup>	Marg	Creal	11 mars 2015	10 mars 2020
<b>Vice-présidents à temps plein (avocats)</b>				
M.	Michael	Newman	21 octobre 1998	31 août 2019
M <sup>me</sup>	Lora	Patton	24 septembre 2009	10 juillet 2019
<b>Vice-présidents à temps partiel (avocats)</b>				
M.	Paul	DeVillers	29 mars 2006	7 juin 2018
M <sup>me</sup>	Judith	Jacob	3 avril 1995	2 avril 2020
M <sup>me</sup>	Carolyn	Jones	25 août 2004	21 juin 2018
<b>Vice-président à temps partiel (psychiatre)</b>				
D <sup>r</sup>	Rajiv	Bhatla	22 novembre 2000	31 mars 2020
<b>Vice-présidents à temps partiel (membres du public)</b>				
M.	Earl	Campbell	7 décembre 2005	16 juillet 2018
M <sup>me</sup>	Barbara	Laskin	10 février 2006	28 novembre 2019
M <sup>me</sup>	Patricia	Muldowney- Brooks	3 février 2006	29 juin 2018
M.	Paul	Phillion	18 décembre 2001	12 avril 2018
M.	Gary	Strang	24 septembre 2003	14 janvier 2021
<b>Avocats</b>				
M <sup>me</sup>	Grace	Alcaide Janicas	23 octobre 2013	22 octobre 2018
M.	Daniel	Ambrosini	22 juin 2016	21 juin 2018
M.	Geoffrey	Beasley	18 mai 2016	17 mai 2018
M <sup>me</sup>	June	Bell	6 septembre 2006	5 septembre 2018
M <sup>me</sup>	Ronda	Bessner	13 août 2014	12 août 2019
M <sup>me</sup>	Elisabeth Margaret	Bruckmann	20 juin 2012	19 juin 2022
M <sup>me</sup>	Sally	Bryant	18 avril 2011	17 avril 2021
M <sup>me</sup>	Krista	Bulmer	15 avril 2015	14 avril 2020
M <sup>me</sup>	Mary	Campigotto	2 mai 2007	1er mai 2018
M.	David	Cavanaugh	31 mai 2017	30 mai 2019
M.	Frederick	Chenoweth	28 janvier 2015	27 janvier 2020
M.	Brian	Chillman	15 janvier 2016	14 janvier 2018
M <sup>me</sup>	Suzanne	Clapp	30 octobre 2013	29 octobre 2018
M.	Bernard	Comiskey	2 novembre 2005	1er novembre 2019
M <sup>me</sup>	Diane	Ewer	15 janvier 2016	14 janvier 2021
M.	Normand	Forest	12 décembre 2001	11 décembre 2018

M.	Ronald	Franklin	2 décembre 2015	1er décembre 2020
M <sup>me</sup>	Amanda	Fricot	15 janvier 2016	14 janvier 2018
M <sup>me</sup>	Kathleen	Gowanlock	15 avril 2015	14 avril 2020
M <sup>me</sup>	Jessyca	Greenwood	14 septembre 2016	13 septembre 2018
M.	John	Hanbridge	15 janvier 2016	14 janvier 2021
M <sup>me</sup>	Elizabeth	Harvie	17 août 2017	16 août 2019
M.	Michael	Hennessy	21 août 2003	20 août 2019
M <sup>me</sup>	Loree	Hodgson-Harris	18 mai 2016	17 mai 2018
M.	Michael	Horan	19 mars 2014	18 mars 2019
M <sup>me</sup>	Sonya	Jain	10 mai 2017	9 mai 2019
M.	Robert	Karass	4 novembre 2015	3 novembre 2020
M <sup>me</sup>	Rekha	Lakra	8 mai 2013	7 mai 2018
M <sup>me</sup>	Joanna	Lau	31 mai 2017	30 mai 2019
M <sup>me</sup>	Nina	Lester	17 juin 2009	16 juin 2019
M <sup>me</sup>	Delia	Lewis	10 mai 2017	9 mai 2019
M.	John	Liddle	15 janvier 2016	14 janvier 2018
M <sup>me</sup>	Linda	Martschen	15 janvier 2016	14 janvier 2018
M.	Joseph	Nemet	17 août 2017	16 août 2019
M <sup>me</sup>	Brigitte	Pilon	26 avril 2017	25 avril 2019
M.	Brendon	Pooran	22 février 2011	21 février 2021
M.	Timothy	Power	11 juillet 2017	10 juillet 2019
M.	Shashi	Raina	9 décembre 2015	8 décembre 2020
M.	Graham	Reynolds	11 juillet 2017	10 juillet 2019
M.	Lonny	Rosen	18 juillet 2012	17 juillet 2022
M <sup>me</sup>	Laura	Silver	18 mai 2016	17 mai 2018
M.	Bernard	Starkman	27 février 2002	3 mai 2018
M.	Ross	Stewart	24 février 2016	23 février 2018
M.	Glenn	Stuart	4 novembre 2015	3 novembre 2020
M <sup>me</sup>	Winnie	Tse	2 décembre 2015	1er décembre 2020
M <sup>me</sup>	Miriam	Vale Peters	30 mai 2016	29 mai 2018
M.	Eugene	Williams	5 janvier 2006	4 janvier 2019
<b>Infirmières de catégorie spécialisée</b>				
M <sup>me</sup>	Nicole	Basiaco	10 mai 2017	9 mai 2019
M <sup>me</sup>	Stacey	Bricknell	26 avril 2017	25 avril 2019
M <sup>me</sup>	Kate	Uchendu	31 mai 2017	30 mai 2019
<b>Médecins</b>				
D <sup>r</sup>	Donald	Jamieson	20 décembre 2016	19 décembre 2018
D <sup>r</sup>	Taylor	Lougheed	20 décembre 2016	19 décembre 2018
D <sup>r</sup>	Kashif	Pirzada	11 janvier 2017	10 janvier 2019

D <sup>re</sup>	Laurie	Wells	18 mai 2017	17 mai 2019
D <sup>r</sup>	Katherine	Whitehead	12 avril 2017	11 avril 2019
<b>Psychiatres</b>				
D <sup>r</sup>	Nural	Alam	13 janvier 1999	12 janvier 2019
D <sup>r</sup>	Yuri	Alatishe	19 mars 2014	18 mars 2019
D <sup>re</sup>	Halszka	Arciszewska	17 juin 2015	16 juin 2020
D <sup>r</sup>	Donald	Braden	6 octobre 1999	17 octobre 2019
D <sup>r</sup>	Robert	Buckingham	9 octobre 2013	8 octobre 2018
D <sup>r</sup>	Ranjith	Chandrasena	1er juin 1986	2 avril 2019
D <sup>r</sup>	Yoland	Charbonneau	23 août 1993	2 avril 2022
D <sup>r</sup>	Peter	Cook	4 juillet 2001	3 juillet 2019
D <sup>re</sup>	JoAnn	Corey	17 août 2017	16 août 2019
D <sup>r</sup>	Padraig	Darby	28 juin 2017	27 juin 2019
D <sup>re</sup>	Virginia	Edwards	1er août 2012	31 juillet 2022
D <sup>r</sup>	Joseph	Ferencz	15 janvier 2007	14 janvier 2020
D <sup>re</sup>	Jane	Fogolin	26 février 2014	25 février 2019
D <sup>re</sup>	Alison	Freeland	30 mai 2006	29 mai 2019
D <sup>r</sup>	Donald	Galbraith	13 janvier 1994	2 avril 2019
D <sup>re</sup>	Rose	Geist	27 février 2008	26 février 2018
D <sup>r</sup>	Balaji	Gopidasan	9 mars 2016	8 mars 2018
D <sup>r</sup>	R. Andrew	Hackett	18 mars 2015	17 mars 2020
D <sup>re</sup>	Karen	Hand	4 mai 2011	3 mai 2021
D <sup>r</sup>	Walter	Hoe	15 janvier 2016	14 janvier 2021
D <sup>r</sup>	Gary	Kay	8 septembre 2015	7 septembre 2020
D <sup>re</sup>	Catherine	Krasnik	1er août 2012	31 juillet 2022
D <sup>r</sup>	Kanwal Deep Singh	Kukreja	21 octobre 2015	20 octobre 2020
D <sup>r</sup>	Paul	Links	14 septembre 2016	13 septembre 2018
D <sup>r</sup>	Stephen	List	3 mai 2006	2 mai 2019
D <sup>r</sup>	Rahul	Manchanda	17 juin 1993	2 avril 2019
D <sup>r</sup>	Paul	Max	30 juin 2000	9 août 2018
D <sup>r</sup>	Robert	McCurley	14 avril 2010	13 avril 2020
D <sup>re</sup>	Rosemary	Meier	1er juin 1986	2 avril 2020
D <sup>r</sup>	Jay	Nathanson	29 janvier 2014	28 janvier 2019
D <sup>r</sup>	George	Papatheodorou	4 novembre 2015	3 novembre 2020
D <sup>r</sup>	Sujay	Patel	2 octobre 2013	1er octobre 2018
D <sup>r</sup>	John	Pelletier	2 octobre 2002	1er novembre 2018
D <sup>r</sup>	Emmanuel	Persad	24 mars 2004	23 mars 2020
D <sup>re</sup>	Martina	Power	9 avril 2014	8 avril 2019
D <sup>r</sup>	Ajmal	Razmy	1er mars 2017	28 février 2019

D <sup>r</sup>	Gerald	Shugar	4 juillet 2001	3 juillet 2022
D <sup>r</sup>	Marvin	Silverman	11 juillet 1990	2 avril 2020
D <sup>r</sup>	Peter	Stenn	6 novembre 2013	5 novembre 2018
D <sup>r</sup>	Cameron	Stevenson	5 juin 1996	4 juin 2022
D <sup>r</sup>	Varadaraj	Velamoor	31 mai 2017	30 mai 2019
D <sup>re</sup>	Albina	Veltman	11 juillet 2017	10 juillet 2019
D <sup>r</sup>	Samuel	Waldenberg	10 février 2016	9 février 2018
D <sup>re</sup>	Si-Ann	Woods	21 février 2007	20 février 2019
D <sup>re</sup>	Carolyn	Woogh	9 octobre 2013	8 octobre 2018
Membres du public				
M.	Nithy	Ananth	7 décembre 2016	6 décembre 2018
M.	Larry	Brigham	9 mars 2016	8 mars 2018
M <sup>me</sup>	Natasha	Bronfman	4 mai 2016	3 mai 2018
M <sup>me</sup>	Pat	Capponi	6 avril 2011	5 avril 2021
M <sup>me</sup>	Kimberly	Cato	17 août 2017	16 août 2019
M <sup>me</sup>	Deane	Cornell	30 juin 2016	29 juin 2018
M <sup>me</sup>	Deborah	Cumming	14 septembre 2016	13 septembre 2018
M.	James	Cyr	26 avril 2017	25 avril 2019
M.	Dwight	Druick	18 octobre 2017	17 octobre 2019
M <sup>me</sup>	Andrea	Geddes Poole	8 juin 2016	7 juin 2018
M.	Maurice	Giroux	11 juillet 2017	10 juillet 2019
M.	Harvey	Gorewicz	13 septembre 2017	12 septembre 2019
M.	Hamlin	Grange	9 février 2011	8 février 2021
M <sup>me</sup>	Yvonne	Harris	18 octobre 2017	17 octobre 2019
M <sup>me</sup>	Janet	Harris	19 octobre 2016	18 octobre 2018
M <sup>me</sup>	Jill	Herne	28 septembre 2016	27 septembre 2018
M <sup>me</sup>	Beverley	Hodgson	27 février 2008	26 février 2018
M <sup>me</sup>	Ileen	Howell	17 février 2010	16 février 2020
M.	Slavo	Johnson	14 avril 2010	13 avril 2020
M <sup>me</sup>	Yasmin	Khaliq	17 août 2017	16 août 2019
M <sup>me</sup>	Sharon	Krieger	15 février 2017	14 février 2019
M <sup>me</sup>	Heather	Lareau	26 avril 2006	25 avril 2018
M <sup>me</sup>	Sandra	LeBlanc	26 octobre 2005	25 octobre 2018
M <sup>me</sup>	Sabita	Maraj	15 septembre 2010	14 septembre 2020
M <sup>me</sup>	Neasa	Martin	11 juillet 2017	10 juillet 2019
M.	David	McFadden	24 février 2016	23 février 2018
M <sup>me</sup>	Jane	Mclsaac	14 septembre 2016	13 septembre 2018
M <sup>me</sup>	Constance	McKnight	8 septembre 2009	11 septembre 2019
M.	Donald	McLeod	27 février 2008	26 février 2018

M.	Augustine	Okon	28 septembre 2016	27 septembre 2018
M <sup>me</sup>	Patricia	Ostapchuk	28 janvier 2015	27 janvier 2020
M.	Andrew	Palmer	11 juillet 2017	10 juillet 2019
M.	Henry	Pateman	1er novembre 2017	31 octobre 2019
M <sup>me</sup>	Susan	Qadeer	21 octobre 2015	20 octobre 2020
M.	Robert	Rainboth	17 août 2017	16 août 2019
M <sup>me</sup>	Frances	Rasminsky	13 septembre 2017	12 septembre 2019
M <sup>me</sup>	Joyce	Rowlands	1er novembre 2017	31 octobre 2019
M.	Stephen	Rudin	16 novembre 2016	15 novembre 2018
M <sup>me</sup>	Trudy	Shecter	11 juillet 2017	10 juillet 2019
M <sup>me</sup>	Sandra	Sidsworth	5 avril 2017	4 avril 2019
M.	Andrew	Skrypniak	24 février 2016	23 février 2018
M.	Timothy	Vaillancourt	5 décembre 2012	4 décembre 2022
M <sup>me</sup>	Barbara	Van Der Veen	4 août 2016	3 août 2018
M <sup>me</sup>	Claudia	von Zweck	17 août 2017	16 août 2019
M <sup>me</sup>	Debra	Waisglass-Bettel	26 octobre 2005	25 octobre 2019
M <sup>me</sup>	Mary	Ward	28 juin 2017	27 juin 2019
M.	Anthony	Warr	5 décembre 2012	4 décembre 2022
M <sup>me</sup>	Joy	Wendling	16 avril 2008	15 avril 2018